DÉVOILEMENT ET SIGNALEMENT PROCESSUS DE TRAITEMENT



À RETENIR

Le Cégep offre des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement à la victime qui en manifeste le désir dans un délai maximum de 7 jours.

IMPORTANT

Un dévoilement ou un signalement ne mène pas nécessairement à une plainte.

Pour une demande de consultation ou signalement d'une situation de violence à caractère sexuel : Centre de prévention et d'intervention

besoindaide@cgodin.qc.ca local S-117



Accueil et Écoute de la personne.



(Démarche faite avec le consentement de la personne victime)

Mesures d'accomodement

(ex: aménagement d'horaire, délais supplémentaires...) Accompagenement avec une personne ressource.

Intervention dans le milieu

(Ex: formation, sensibilisation, soutien dans des groupes)

Dépôt d'une plainte

Voir les détails du processus de la plainte administrative à la page suivante

Ressource en matière de violence sexuelle:

Ligne ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle 24/7 : 1-888-933-9007 Autres ressources : https://www.cgodin.qc.ca/prevention-des-violences-a-caractere-sexuel/

Centre de prévention et d'intervention :

Au cégep Gérald-Godin : besoindaide@cgodin.qc.ca

PLAINTE ADMINISTRATIVE PROCESSUS DE TRAITEMENT



IMPORTANT:

À tout moment la victime peut mettre fin au processus de retirer sa plainte

Plainte administrative

Formulaire à compléter

Évaluation de la recevabilité

Par la personne responsable

Plainte recevable Processus d'enquête

Validation et consentement de la victime.

Enquête

Conclusion de l'enquête

Application de la décision rendue Maximum 30 jours Fin du processus

Plainte non recevable

Demande d'appel à la décision de recevabilité

Analyse et décision du comité permanent

Maximum 15 jours

Plainte recevable

Plainte non recevable



Début du processus d'enquête

Fin du processus Décision finale

Que la plainte soit jugée recevable ou non, les mesures d'accompagnement et les autres choix d'intervention doivent être offerts à la victime. Le Cégep dispose d'un délai de 90 jours pour le traitement des plaintes. La victime peut en tout temps décider de faire une plainte en matière criminelle.

Ressource en matière de violence sexuelle:

Ligne ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle 24/7 : 1-888-933-9007 Autres ressources : https://www.cgodin.qc.ca/prevention-des-violences-a-caractere-sexuel/

Centre de prévention et d'intervention :

Au cégep Gérald-Godin : besoindaide@cgodin.qc.ca